



Le 28 septembre 2022,

A l'attention de **Madame Valérie PÉCRESSE**
Présidente
Ile-de-France Mobilités
41, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Objet : difficultés liées à la mise en service du Tram 13

Madame la Présidente,

Nous vous remercions vivement d'avoir porté, depuis de longues années, le projet du TRAM 13 jusqu'à sa concrétisation par sa mise en service au mois de juillet 2022.

Nous savons combien l'action de la Région Ile-de-France, sous votre impulsion, a été décisive dans le financement de cette ligne tant attendue par les habitants de nos villes respectives. Cette nouvelle ligne leur apporte une mobilité plus large grâce aux connexions avec des lignes de trains et de RER majeures d'Ile-de-France et accompagne nos projets urbains en facilitant le désenclavement de nos communes.

Vous le savez aussi, l'arrivée du Tram 13 a provoqué un vif émoi depuis les essais à blanc réalisés dès le mois de mai dernier, en raison des nuisances sonores impactant les riverains.

Au vu des mesures acoustiques diligentées par vos services, nous avons pu constater la réalité de ces nuisances avec des valeurs à pic particulièrement élevées atteignant jusqu'à 76 dB(A) pour une vitesse de circulation de l'ordre de 75 km/h entre nos deux villes.

Ce constat met en évidence un vrai problème de santé publique. Au regard du Code en vigueur, nous observons une émergence supérieure au différentiel autorisé, compte tenu des pics de bruit et de la durée d'exposition constatés. En conséquence, l'impact sur la santé qui intervient dans un secteur très urbanisé est incontestable.

En tant que Maires, proches de nos habitants, nous ne pouvons y rester insensibles et avons le devoir de vous proposer des préconisations susceptibles de remédier à cette situation à partir de solutions acceptables tout en étant conscients des difficultés réglementaires, économiques et techniques. Nous remercions les services d'IDFM et de la SNCF pour l'écoute qu'ils nous ont apportée dès que nous les avons sollicités en mai dernier. De nombreuses réunions, internes ou publiques, ont permis aux uns et aux autres d'exprimer leurs points de vue.

À partir des conclusions et des observations de l'étude effectuée par vos soins mais aussi des calculs et mesures que nous avons pu mener, nous souhaitons vous proposer les améliorations suivantes en découpant en trois tronçons le secteur urbanisé de nos deux communes de Bailly et Noisy-le-Roi :

- **Depuis le franchissement de la 307 jusqu'à la station de Bailly** : l'application d'une vitesse maximale de 50 km/h. Le gain attendu est de 4 dB(A) pour un temps complémentaire estimé à 10 secondes.
- **De la station de Bailly à la station de Noisy-le-Roi** : l'application d'une vitesse maximale de 30 km/h. Le gain attendu est de 12 dB(A) pour un temps complémentaire estimé à 40 secondes.
- **Depuis la station de Noisy-le-Roi jusqu'à l'entrée dans la Forêt de Marly** : l'application d'une vitesse maximale de 70 km/h. Le gain attendu est de 5 dB(A) pour un temps complémentaire estimé à 45 secondes.

Soit un temps complémentaire total estimé à 1 mn 35 s : vous trouverez en annexe un schéma qui illustre l'organisation de la traversée de nos deux villes.

Nous sommes convaincus que de telles mesures de réduction de vitesse sur le secteur urbanisé de nos deux communes permettront d'améliorer les conditions de vie des riverains sans porter atteinte à l'efficacité du service. Des nouvelles mesures seront à effectuer sur chacun des tronçons et justifieront, si cela s'avère nécessaire, l'installation d'équipements ou d'infrastructures complémentaires.

Par ailleurs, nous souhaitons l'application d'une vitesse maximale de 30 Km/h sur le premier train du matin et le dernier train du soir. Cette mesure est sans impact pour le service puisque ces trains circulent sans voyageur.

Enfin, nous attirons votre attention au sujet de l'installation des quatre demi-barrières sur le PN3 de Bailly, désormais actée par SNCF Réseau. Nous attendons la réalisation de cette infrastructure dans les meilleurs délais, d'ailleurs comme l'ensemble de la communauté éducative.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions et de la suite que vous leur donnerez.

Nous restons disponibles et mobilisés pour étudier avec vos services la mise en place de solutions pérennes et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Jacques Alexis



Maire de Bailly

Marc Tourelle



Maire de Noisy-le-Roi

CC : Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat
Monsieur Pierre BEDIER, Président du Département des Yvelines
Monsieur François De MAZIERES, Président de Versailles Grand Parc
Monsieur Yves DANTEC, Chef de département - Ile de France Mobilités
Madame Ana LOPEZ ANTOLIN, Chargée de Projets – Ile de France Mobilités

Annexe : 1 Schéma

OBJECTIF 3 ZONES – 3 VITESSES MAXIMALES

Z1 : RD307 – Station Bailly

50 km/h – gain 4 dB(A) – TC 10 s

Z2 : Station Bailly – Station Noisy-le-Roi

30 km/h – gain 12 dB(A) – TC 40 s

Z3 : Station Noisy-le-Roi – Tunnel A13

70 km/h – gain 5 dB(A) – TC 45 s

TC : temps complémentaire

